



COMMUNE DE DONNELOYE
CONSEIL GENERAL

2EME EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 2 NOVEMBRE 2021

La séance est conduite par le Président Monsieur Steve Jacot-Descombes

**Fixation des délégations de compétences à la Municipalité
pour la législature 2021-2026**

Le Conseil Général de Donneloye

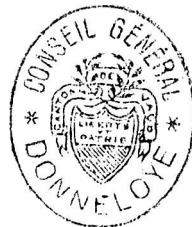
- vu le préavis municipal no 09/2021 présenté par la Municipalité
- entendu le rapport de la commission des Finances et de Gestion
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

accorde à la Municipalité

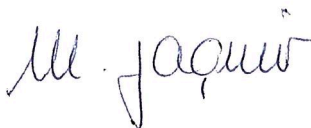
1. L'autorisation d'acquisition et d'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 30'000 par cas, charges éventuelles comprises
2. L'autorisation de procéder à des acquisitions de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 30'000 par cas.
3. L'autorisation générale de plaider dans les affaires civiles, de droit administratif et pénales, pour défendre les intérêts de la collectivité, qu'elle soit défenderesse ou demanderesse.
4. Un montant de CHF 30'000 de compétences financières par cas pour des dépenses extrabudgétaires exceptionnelles

Le Président :


Steve Jacot-Descombes



La secrétaire :


Murielle Jaquier